

L'an deux mille vingt, et le quatre décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire.

Présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GEORGE Alexandre (Procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), GÉRARD Karine, GLÉ Adrien (Procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), KARCHER Nicolas, LEDEMÉ Pascal, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à l'unanimité :

**20200081** : Adoption du compte-rendu de la séance du 23/10/2020

**20200082** : Décision modificative-Budget forêt 2020

Cpte 2312 – Agencements et Aménagements de terrains + 505,00 €

Cpte 020 – Dépenses Imprévues d'Investissement - 505,00 €

**20200083** : Rallye Vosges Grand-Est

Vu la demande formulée par Mme HOT, Présidente du Comité d'Organisation, le Conseil Municipal autorise le passage sur la commune du Rallye Vosges Grand Est le samedi 12 juin 2021 (Voie communale n° 6 – Boslimpré).

1 abstention

**20200084** : Avenant aux Conventions relatives aux prestations de transports sanitaires terrestres 2020/2021

Vu la présence de la station de ski du grand Valtin sur le territoire communal, 2 sociétés d'ambulance géromaises sont sollicitées pour les besoins de transports vers les hôpitaux de Gérardmer, Remiremont ou Saint-Dié.

**20200085 et 20200086** : Prime Ravalement de Façades Versement participation

Mr et Mme Saint-Dizier : participation communale plafonnée à 1 372 €

Mr et Mme Tondeur : participation communale plafonnée à 1 372 €, sous réserve que les travaux n'aient pas fait l'objet d'une autre subvention.

**20200087** : Aménagement du Centre-Bourg-Consultation des entreprises

Considérant les accords de subventions reçues ; Considérant que le projet est dans sa phase PRO et que la consultation des entreprises doit être lancée ; Vu l'avis de la commission « Aménagement du Centre » réunie le 27 novembre 2020 pour procéder notamment au choix des matériaux ; Le Conseil Municipal, Approuve le dossier de consultation des entreprises, Autorise Madame le Maire à la procédure de consultation.

**20200088** : Aménagement du Centre-Bourg-Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

- délégués titulaires : Adrien GLÉ, Yves VOLPINI, Karine GÉRARD

- délégués suppléants : FRITZINGER Yannick, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques

**20200089** : Aménagement du Centre-Bourg-Enfouissement des réseaux secs

L'enfouissement du réseau téléphonique sera fait sur la partie des travaux d'aménagement du centre. Le montant du projet est de 10 063.51 € HT, la participation de la commune s'élève à 4 393.04 €, le reste sera pris en charge par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

**20200090** : Procès verbaux de transfert relatifs au budget eau

Suite au transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération, la commune doit transférer l'actif et le passif. Ce transfert comprend également l'excédent des sections de fonctionnement et investissement, qui permettent de poursuivre les travaux engagés par la commune avant le transfert, à savoir le traitement des stations de Froide Fontaine et des Calèches, ainsi que la mise en place d'une télégestion et l'étude des captages du Grand Valtin pour la pérennité de la ressource.

**20200091, 20200092 et 20200093** : Transfert amiable des voies et réseaux d'un lotissement dans le domaine public

La commune accepte à l'euro symbolique, la rétrocession des parcelles desservants les voies et réseaux des lotissements :

- Gérard à Sondreville
- Les Bouleaux
- Du pont Simone

A titre exceptionnel et afin de faciliter les démarches pour le bien-être des habitants, les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

**20200094** : instauration de servitude de passage de canalisation publique d'eau potable

Dans le cadre de l'autorisation donnée pour un permis de construire, il est plus simple de raccorder le terrain en passant la conduite d'eau à travers pré, lequel est privé. Il convient donc d'instaurer une servitude de passage avec le propriétaire, l'acte administratif sera réalisé par la société FCA.

**20200095** : Acquisition de parcelle

Suite à une interpellation de Monsieur Maubré, propriétaire domicilié impasse des Voispré, la commune a débuté une démarche de régularisation des limites cadastrales. La limite avec la voirie communale en dent de scie n'a jamais eu d'existence réelle. Il convenait de demander à un géomètre de procéder à un bornage afin de revenir à la limite initiale. Suite à ce bornage, il s'est avéré que la voirie s'est déplacée dans le temps, et l'emprise est venue empiéter sur la parcelle de Monsieur Maubré. La commune a proposé l'achat d'une bande de 65 m<sup>2</sup> à Mr et Mme Maubré, accepté à l'euro symbolique. Un acte administratif sera établi par la société FCA.

**20200096** : Prix des maisons fleuries 2020

Le jury s'est réuni le 14 août dernier pour déterminer le choix des lauréats de l'été 2020, 4 foyers se verront récompenser de leur travail par la remise d'un bon d'achat.

**20200097** : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Toutes les filières et cadres d'emploi seront concernées, la mise en place sera effective au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**20200098** : Noël du personnel et des enfants du personnel

Le Conseil Municipal a décidé d'offrir des cartes cadeaux d'une valeur de 120 € pour le personnel communal titulaire, 30 € pour les enfants de moins de 16 ans du personnel communal, et 10 € par mois travaillé pour le Personnel non titulaire.

**20200099** : Départ à la retraite

Considérant que la commune de Ban-Sur-Meurthe-Clefcy entend reconnaître la qualité des services rendus de Madame Maryse REMY, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une gratification pour 41 ans de service auprès des administrés, des élus, et de toute personne qui aura eu le plaisir de la rencontrer sur son lieu de travail.

Fin de séance à 22h00